

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. II.

MONTRÉAL, 1^{er} SEPTEMBRE 1882.

N^o 9.

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Avis de demande d'érection, délimitation, etc., de municipalités scolaires — Nomination d'un inspecteur d'écoles — Bureau des examinateurs catholiques de Montréal, séance du 1^{er} août — Règlements concernant le Barreau de Montréal. — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : Conférence littéraire, par L. A. Brunet — Le journal l'*Education* et la province de Québec — Botanique élémentaire (Suite) — Questions grammaticales — Problèmes divers — Problèmes d'algèbre — Formule de l'annuité. — TRIBUNE LIBRE : Solution du problème à résoudre, livraison précédente, p. 246. — LECTURE POUR TOUS : Une récompense bien méritée — Feuilleton : Zacharie le maître d'école. — BIBLIOGRAPHIE. — ERRATA. — ANNONCES. — CONDITIONS D'ABONNEMENT.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection, etc., de municipalité scolaire, en vertu de la 5^{ème} section, 41 Vict., ch. 6.

Distraire cette partie de la municipalité scolaire de Mont-Louis, dans le comté de Gaspé, à compter vers l'ouest de la propriété d'Octave Lavoie, exclusivement, et courant à l'est à la propriété de Jean Campion, inclusivement, formant un front d'environ six milles sur une profondeur de neuf milles, pour être connue et désignée sous le nom de Anse Pleureuse, dans le dit comté de Gaspé.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection, etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5^e Sec. 41 Vict., chap. 6

1. Distraire de la municipalité scolaire de "Mont Louis," dans le comté de Gaspé, le territoire à compter, vers l'est, de l'endroit communément appelé Moulin Fraser, et courant vers l'ouest à la ligne de démarcation de la municipalité scolaire de "Claude Arbour," formant un front de six milles sur neuf milles de profondeur, pour être connu et désigné sous le nom de la municipalité scolaire de "Rivière à Lapierre," dans le dit comté de Gaspé.

2. Distraire cette partie de la municipalité scolaire de "Mont Louis," dans le comté de Gaspé, à compter vers l'ouest de la propriété de Jean Campion exclusivement, et courant vers l'est à la ligne de démarcation de la municipalité scolaire "La Madeleine," formant un front de six milles environ sur neuf milles de profondeur, pour être connue et désignée sous le nom de municipalité scolaire de "Gros Morne," dans le dit comté de Gaspé.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'annexion et de délimitation de municipalité scolaire en vertu de la 5^{ème} section, 41 Vict. chap. 6.

Annexer à la municipalité scolaire de "Saint-Frédéric", comté de Beauce, cette partie de "Broughton" (dans le même comté) qui y est annexée pour les fins civiles de paroisse, par proclamation du 27 février 1879.

Nomination d'un Inspecteur d'écoles.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
Québec, 29 juillet 1882.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de nommer Joseph Pacifique Nantel, écuyer, professeur, à la charge d'inspecteur d'écoles pour les comtés de Terrebonne et Deux Montagnes, et pour partie du comté d'Argenteuil, en remplacement d'Anthime Pilon, écuyer, dont la commission a été révoquée.